

**2015\_B703**

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville – Aix-en-Provence Sud – La Parade, La Roque d'Anthéron – Avenue Onoratini et Saint-Estève-Janson – Place des anciens combattants**

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

**Monsieur Robert DAGORNE** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_3\_03**

**BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015**

Rapporteur : Robert DAGORNE

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires**

**Objet : Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville – Aix-en-Provence Sud – La Parade, La Roque d'Anthéron – Avenue Onoratini et Saint-Estève-Janson – Place des anciens combattants**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet, la validation du programme de trois opérations d'entrées de ville : Aix-en-Provence Sud - La Parade, La Roque d'Anthéron - Avenue Onoratini et Saint-Estève-Janson - Place des Anciens Combattants.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

La présente délibération a pour objet, la validation du programme de trois opérations d'entrées de ville, la première à Aix-en-Provence Sud - La Parade, la seconde à La Roque d'Anthéron - Avenue Onoratini et la troisième à Saint-Estève-Janson - Place des Anciens Combattants.

## Aix-en-Provence Sud - La Parade / Estimation 708.000 € TTC

Le projet est situé au sud de l'agglomération d'Aix-en-Provence sur la RD9 – Quartier de la Parade sur une superficie d'environ 3,2 Ha de délaissés d'accotements de l'A51.

Les objectifs de cet aménagement, situé sur un axe routier majeur à la porte sud de l'agglomération sont multiples. Il s'agit de marquer significativement l'entrée sur la Commune d'Aix-en-Provence, de créer un espace paysagé symbolique de la Provence et d'embellir ces espaces enherbés.

L'opération se situant aux abords de l'A51 et de la RD9, la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DirMed) et le Département des Bouches-du-Rhône (CD13) ont été associés. Ces deux instances ont donné un avis favorable de principe sur cette opération.

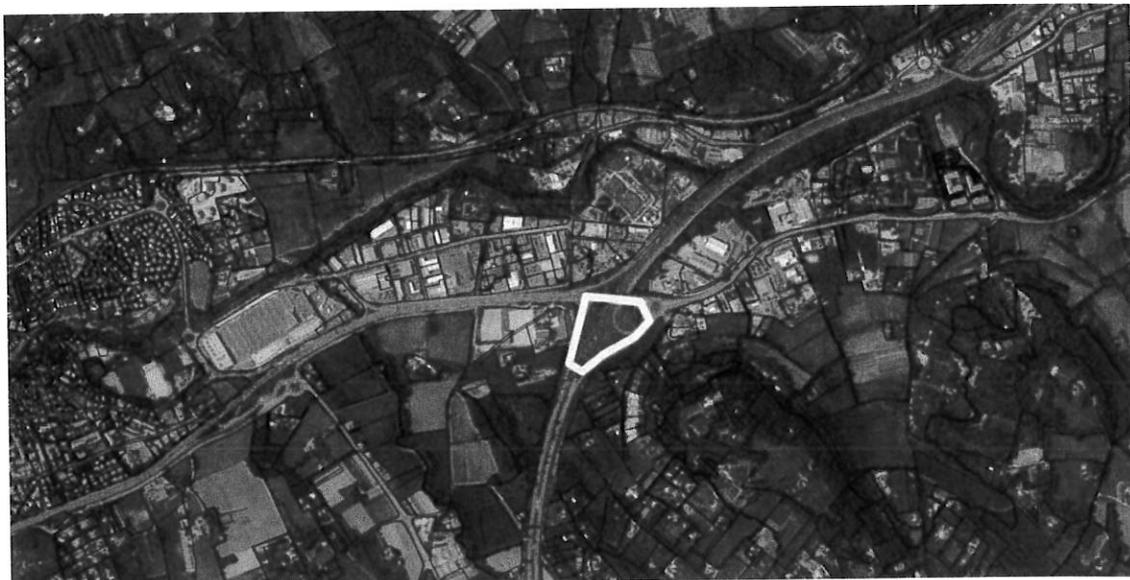
Si la DirMed valide le principe de réalisation des espaces verts, elle précise que l'entretien ultérieur ne pourra pas être supporté par ces services. Aujourd'hui, l'association Aix Emploi Relais (association agréée par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique) s'est engagée à inclure cet aménagement dans son périmètre d'intervention et n'a pas pour ambition de se désengager de ce secteur. Elle est principalement motivée par la cueillette des olives et la production d'huile d'olive.

Toutefois, en cas de modification de programme d'intervention de cette association, la ville d'Aix-en-Provence s'engage à assurer l'entretien ultérieur du secteur. Une convention fixant les modalités de réalisation et de gestion sera prochainement proposée.

Le programme du projet consiste donc en :

- la création de murets de soutènement type « restanques » ;
- la plantation d'une oliveraie et de zones de lavandes ;
- la création d'un cabanon en pierre ;
- la mise en place de glissières de sécurité en bord de voie ;
- la création d'un réseau d'arrosage.

L'estimation de cette opération s'élève à 590.000 € HT, soit 708.000 € TTC dont 646.500 € TTC de travaux.



## La Roque d'Anthéron - Avenue Onoratini / Estimation 1.788.000 € TTC

Le projet est situé au Nord du village de La Roque d'Anthéron sur l'Avenue Onoratini. Il s'étend sur environ 850 mètres depuis le cours Maréchal Foch jusqu'au carrefour de la RD23.

L'Avenue Paul Onoratini est l'accès principal au Nord du village et au Festival International de Piano de La-Roque-d'Anthéron. Les équipements existants ne répondent en rien aux multiples besoins des usagers (piétons, cycle ou véhicules motorisés) ni à l'image que doit renvoyer l'arrivée dans le village. Le projet envisagé permettra d'une part de marquer significativement et qualitativement l'entrée sur la Commune, et d'autre part, d'intégrer et de sécuriser l'ensemble des modes de déplacements.

Le programme du projet consiste donc en :

- la réduction de la largeur de la voie (passage de 6,50m à environ 5,50 m) ;
- la création d'une zone de rencontre avec mise en valeur des parvis de la fontaine et de l'accès au parc ;
- l'aménagement de cheminement piéton sur l'ensemble du projet ;
- la création d'itinéraires cyclables (zone partagée, piste cyclable et voie verte) ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- l'aménagement de plateaux traversants ;
- la requalification paysagère de la section Nord de l'avenue ;
- le traitement du pluvial de la voie ;
- la mise en place d'un éclairage public aux normes.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.490.000 € HT, soit 1.788.000 € TTC dont 1.668.000 € TTC de travaux.



## Saint-Estève-Janson Place des Anciens Combattants / Estimation 618.000 € TTC

Le projet est situé au Nord du village de Saint-Estève-Janson sur une superficie d'environ 2000 m<sup>2</sup> de voies et espaces communaux.

Les objectifs de cet aménagement sont l'embellissement et la sécurisation du principal axe d'accès au cœur du village.

Le programme du projet consiste donc en :

- le réaménagement du carrefour giratoire en carrefour en croix muni de « stops » ;
- la création d'aires de stationnement pour les cars de la Communauté du Pays d'Aix ;
- la création d'une esplanade villageoise plantée d'arbres ;
- la mise en discrétion des conteneurs de tri sélectif.

L'estimation de cette opération s'élève à 515.000 € HT, soit 618.000 € TTC dont 560.500 € TTC de travaux.



## Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2011\_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour un montant de 4,5 M€ ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 76 M€ ;

VU l'avis de la Commission aménagement de l'espace et mobilité en date du 3 décembre 2015 ;

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9/La Parade pour un montant de 590.000 € HT, soit 708.000 € TTC dont 646.500 € TTC de travaux;
- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville de La Roque d'Anthéron - Avenue Onoradini pour un montant de 1.490.000 € HT, soit 1.788.000 € TTC dont 1.668.000 € TTC de travaux ;
- **APPROUVER** le programme de l'opération d'entrée de ville de Saint-Estève-Janson place des Anciens Combattants pour un montant de 515.000 € HT, soit 618.000 € TTC dont 560.500 € TTC de travaux ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants.

**OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'entrées de ville – Aix-en-Provence Sud – La Parade, La Roque d'Anthéron – Avenue Onoratini et Saint-Estève-Janson – Place des anciens combattants**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



17 DEC. 2015